



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Recueil spécial 12.2018 - édition du 18/01/2018





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES ALPES-MARITIMES

Direction Départementale
de la Cohésion Sociale

Le Préfet des Alpes-Maritimes

ARRETE N° 2018-33

Portant ouverture d'un examen de Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique

Vu l'arrêté interministériel du 22 juin 2011 modifiant l'arrêté du 23 janvier 1979 modifié fixant les modalités de délivrance du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA) ;

Vu la circulaire n° NOR/IOCE 11.29170.C du 25/10/2011 fixant les modalités de délivrance du BNSSA;

Considérant la demande d'ouverture d'un examen initial du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique par l'organisme de formation « ADSSA 06 », « Secourisme pour Tous » et « Cannes Sauvetage Côtier » ;

Sur proposition du directeur départemental :

ARRETE

Article 1 : La présidence du jury de l'examen initial et de recyclage du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique des Jeudi 25 janvier 2018 et vendredi 26 janvier 2018, sera assurée par Mme Aurélia DON, professeur de sport, représentant le préfet

Article 2 : Les trois autres membres du jury, choisis parmi les personnes qualifiées de la liste définie à l'article 6 de la circulaire du 25/10/2011 sont :

- M. Marc BOHELLI, représentant le directeur départemental des services d'incendie et de secours et disposant d'une expérience reconnue en matière de sécurité et de sauvetage aquatique ;
- M. Olivier COLETTI, représentant le directeur départemental des services d'incendie et de secours et disposant d'une expérience reconnue en matière de sécurité et de sauvetage aquatique ;
- M. Cédric BERTHOUX, représentant l'organisme de formation « AMS 06 » et disposant d'une expérience reconnue en matière de sécurité et de sauvetage aquatique.

Article 3 : Les épreuves se dérouleront aux dates, heures et lieux ci-après définis :

- Le jeudi 25 janvier 2018 à 16h30 aura lieu l'épreuve n° 4 de Questionnaires à Choix Multiples au CREPS d'Antibes – avenue du 11 novembre - 06600 ANTIBES ;
- Le vendredi 26 janvier 2018 à 13h30 auront lieu les épreuves 1,2 et 3 relatives à l'examen initial du BNSSA à la piscine Jean Médecin – 06000 Nice

Article 4 : Le directeur départemental de la cohésion sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nice, le 17 JAN 2018

P/ Le Directeur

L'Inspecteur Principal
de la Jeunesse et des Sports

Philippe BARBET

PREFET DES ALPES-MARITIMES

Direction Départementale
de la Cohésion Sociale

Le Préfet des Alpes-Maritimes

ARRETE N° 2018 - 40
Portant ouverture d'un examen de Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique

Vu l'arrêté interministériel du 22 juin 2011 modifiant l'arrêté du 23 janvier 1979 modifié fixant les modalités de délivrance du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA) ;

Vu la circulaire n° NOR/IOCE 11.29170.C du 25/10/2011 fixant les modalités de délivrance du BNSSA;

Considérant la demande d'ouverture d'un examen de Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique initial et de recyclage par les organismes de formation « Association Méditerranéenne de Secourisme », et « CREPS d'Antibes »,

Sur proposition du directeur départemental :

ARRETE

Article 1 : La présidence du jury de l'examen initial et de recyclage du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique des Jeudi 25 janvier 2018 et vendredi 26 janvier 2018, sera assurée par Mme Aurélia DON, professeur de sport, représentant le préfet.

Article 2 : Les trois autres membres du jury, choisis parmi les personnes qualifiées de la liste définie à l'article 6 de la circulaire du 25/10/2011 sont :

- Monsieur Marc BOCHELLI, représentant le directeur départemental des services d'incendie et de secours et disposant d'une expérience reconnue en matière de sécurité et de sauvetage aquatique ;
- M. Olivier COLETTI, représentant le directeur départemental des services d'incendie et de secours et disposant d'une expérience reconnue en matière de sécurité et de sauvetage aquatique ;
- M. Thierry SPINA, représentant l'organisme de formation « Secourisme Pour Tous » et disposant d'une expérience reconnue en matière de sécurité et de sauvetage aquatique.

Article 3 : Les épreuves se dérouleront aux dates, heures et lieux ci-après définis :

- Le jeudi 25 janvier 2018 à 16h30 aura lieu l'épreuve n° 4 de Questionnaires à Choix Multiples au CREPS d'Antibes – avenue du 11 novembre - 06600 ANTIBES ;
- Le vendredi 26 janvier 2018 à 8h00 auront lieu les épreuves 1, 2 et 3 relatives à l'examen initial et de recyclage du BNSSA à la piscine Jean Médecin – 06000 NICE

Article 4 : Le directeur départemental de la cohésion sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nice, le 17 JAN. 2018
P/ Le Directeur
L'Inspecteur Principal
de la Jeunesse et des Sports
Philippe BARBET



Résidence Les Orangers

Etablissement d'Hébergement
Pour Personnes Agées Dépendantes

Le Bar Sur Loup, Le 17 janvier 2018.

AVIS DE VACANCE DE POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF Service comptabilité

E.H.P.A.D. Les Orangers
Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes
Etablissement public d'une capacité de 93 lits
Recrute

UN ADJOINT ADMINISTRATIF

Un poste d'adjoint administratif est à pourvoir à l'EHPAD Les Orangers à LE BAR SUR LOUP (06) à compter du 1^{er} mars 2018, par voie de mutation, de détachement ou sur titre, selon les dispositions du décret n° 2010-169 du 22 février 2010 portant statut particulier des personnels administratifs de la fonction publique hospitalière.

Les candidats doivent obligatoirement établir un dossier de candidature comportant une lettre de motivation et un curriculum vitae détaillé indiquant le niveau d'études ainsi que le contenu et la durée des formations et des emplois occupés, les trois dernières fiches de notation, la photocopie des diplômes, la dernière décision d'avancement.

Les dossiers de candidature doivent être adressés, **dans un délai d'un mois**, à compter de la publication du présent avis, à :

Madame le Directeur

**EHPAD « Les Orangers »
22, rue de l'hôpital – B.P. 50
06 620 – LE BAR SUR LOUP**

Personne à contacter : Madame Nathalie FOURNEL, Directeur
Tel : 04.93.40.68.00
Email : natalie.fournel@wanadoo.fr

22, rue de l'hôpital - B.P. 50 - 06620 LE BAR SUR LOUP
Tél. : 04.93.40.68.00 - Fax : 04.93.40.68.30
Email : mr.barsurloup@wanadoo.fr



Résidence Les Orangers

Etablissement d'Hébergement
Pour Personnes Agées Dépendantes

Le Bar Sur Loup, Le 18 janvier 2018.

AVIS DE VACANCE DE POSTE D'AGENT DES SERVICES HOSPITALIERS QUALIFIE

E.H.P.A.D. Les Orangers
Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes
Etablissement public d'une capacité de 93 lits
Recrute

**UN POSTE
D'AGENT DES SERVICES HOSPITALIERS QUALIFIE**

Un poste d'agent d'entretien qualifié est à pourvoir à l'EHPAD Les Orangers à LE BAR SUR LOUP (06) à compter du 1^{er} mars 2018, par voie de mutation, de détachement ou sur titre, selon les dispositions du décret n° 89-241 du 18 avril 1989, portant statuts particuliers des aides soignants et des agents des services hospitaliers de la fonction publique hospitalière.

Les candidats doivent obligatoirement établir un dossier de candidature comportant une lettre de motivation et un curriculum vitae détaillé indiquant le niveau d'études ainsi que le contenu et la durée des formations et des emplois occupés, les trois dernières fiches de notation, la photocopie des diplômes, la dernière décision d'avancement.

Les dossiers de candidature doivent être adressés, **dans un délai d'un mois**, à compter de la publication du présent avis, à :

Madame la Directrice

**EHPAD « Les Orangers »
22, rue de l'hôpital – B.P. 50
06 620 – LE BAR SUR LOUP**

Personne à contacter : Madame Natalie FOURNEL, Directeur
Tel : 04.93.40.68.00
Email : natalie.fournel@wanadoo.fr

22, rue de l'hôpital - B.P. 50 - 06620 LE BAR SUR LOUP
Tél. : 04.93.40.68.00 - Fax : 04.93.40.68.30
Email : mr.barsurloup@wanadoo.fr



Résidence Les Orangers

Etablissement d'Hébergement
Pour Personnes Agées Dépendantes

Le Bar Sur Loup, Le 18 janvier 2018.

AVIS DE VACANCE DE POSTE D'AIDE SOIGNANT(E)

E.H.P.A.D. Les Orangers
Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes
Etablissement public d'une capacité de 93 lits
Recrute

UN AIDE SOIGNANT(E)

Un poste d'aide soignant(e) est à pourvoir à l'EHPAD Les Orangers à LE BAR SUR LOUP (06) à compter du 1^{er} août 2017, par voie de mutation, de détachement ou sur titre, selon les dispositions du décret n° 89-241 du 18 avril 1989, portant statuts particuliers des aides soignants et des agents des services hospitaliers de la fonction publique hospitalière.

Les candidats doivent obligatoirement établir un dossier de candidature comportant une lettre de motivation et un curriculum vitae détaillé indiquant le niveau d'études ainsi que le contenu et la durée des formations et des emplois occupés, les trois dernières fiches de notation, la photocopie des diplômes, la dernière décision d'avancement.

Les dossiers de candidature doivent être adressés, **dans un délai d'un mois**, à compter de la publication du présent avis, à :

Madame la Directrice

**EHPAD « Les Orangers »
22, rue de l'hôpital –B.P. 50
06 620 – LE BAR SUR LOUP**

Personne à contacter : Madame Natalie FOURNEL, Directeur
Tel : 04.93.40.68.00
Email : natalie.fournel@wanadoo.fr

22, rue de l'hôpital - B.P. 50 - 06620 LE BAR SUR LOUP
Tél. : 04.93.40.68.00 - Fax : 04.93.40.68.30
Email : mr.barsurloup@wanadoo.fr



Résidence Les Orangers

Etablissement d'Hébergement
Pour Personnes Agées Dépendantes

Le Bar Sur Loup, le 17 janvier 2018

AVIS DE VACANCE DE POSTE D'UN OUVRIER PRINCIPAL DE 2^{ème} Classe

E.H.P.A.D. Les Orangers
Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes
Etablissement public d'une capacité de 93 lits
Recrute

**UN POSTE
D'OUVRIER PRINCIPAL DE 2^{ème} Classe
Service cuisine – restauration**

Un poste d'Ouvrier Principal 2^{ème} classe est à pourvoir à l'EHPAD Les Orangers à LE BAR SUR LOUP (06) à compter du 1^{er} mars 2018, par voie de mutation, de détachement ou sur titre, selon les dispositions du décret n°91-45 du 14 janvier 1991 modifié, portant statuts particuliers des personnels ouvriers, des conducteurs ambulancier et des personnels d'entretien et de salubrité de la fonction publique hospitalière,

Les candidats doivent obligatoirement établir un dossier de candidature comportant une lettre de motivation et un curriculum vitae détaillé indiquant le niveau d'études ainsi que le contenu et la durée des formations et des emplois occupés, les trois dernières fiches de notation, la photocopie des diplômes, la dernière décision d'avancement.

Les dossiers de candidature doivent être adressés, **dans un délai d'un mois**, à compter de la publication du présent avis, à :

**Madame le Directeur
EHPAD « Les Orangers »
22, rue de l'hôpital –B.P. 50
06 620 – LE BAR SUR LOUP**

Personne à contacter : Madame Natalie FOURNEL, Directeur
Tel : 04.93.40.68.00
Email : natalie.fournel@wanadoo.fr

22, rue de l'hôpital - B.P. 50 - 06620 LE BAR SUR LOUP
Tél. : 04.93.40.68.00 - Fax : 04.93.40.68.30
Email : mr.barsurloup@wanadoo.fr



PREFET DES ALPES-MARITIMES

**Arrêté n° 41 /2018 portant modification aux mesures de police applicables sur
l'aérodrome de Nice**

Le préfet des Alpes-Maritimes

Vu le code de l'aviation civile ;

Vu le code des transports ;

Vu le décret n°73-1007 du 31 octobre 1973, relatif à la protection contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public ;

Vu le décret n°74-78 du 1^{er} février 1974 relatif aux attributions des préfets en matière de maintien de l'ordre sur certains aérodromes ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu l'arrête préfectoral du 16 octobre 2017 relatif aux mesures de police applicables sur l'aéroport Nice-Côte d'Azur ;

Vu l'avis favorable de la direction départementale de la police aux frontières en date du 17 janvier 2018 ;

Vu l'avis favorable de la gendarmerie des transports aériens en date du 16 janvier 2018 ;

Considérant la nécessité de modifier les frontières côté ville/côté piste pour permettre un aménagement de la ligne de tramway situé près du hangar 4 ;

Sur proposition du directeur de cabinet du préfet des Alpes-Maritimes,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Les frontières côté ville/côté piste doivent être modifiées afin de permettre un aménagement de la ligne de tramway situés près du hangar 4.

ARTICLE 2 :

La délimitation de la zone côté ville/côté piste de l'aéroport de Nice Côte d'Azur est modifiée conformément aux plans annexés au présent arrêté.

ARTICLE 3 :

Le déclassement aura lieu le 19 janvier 2018.

ARTICLE 4 :

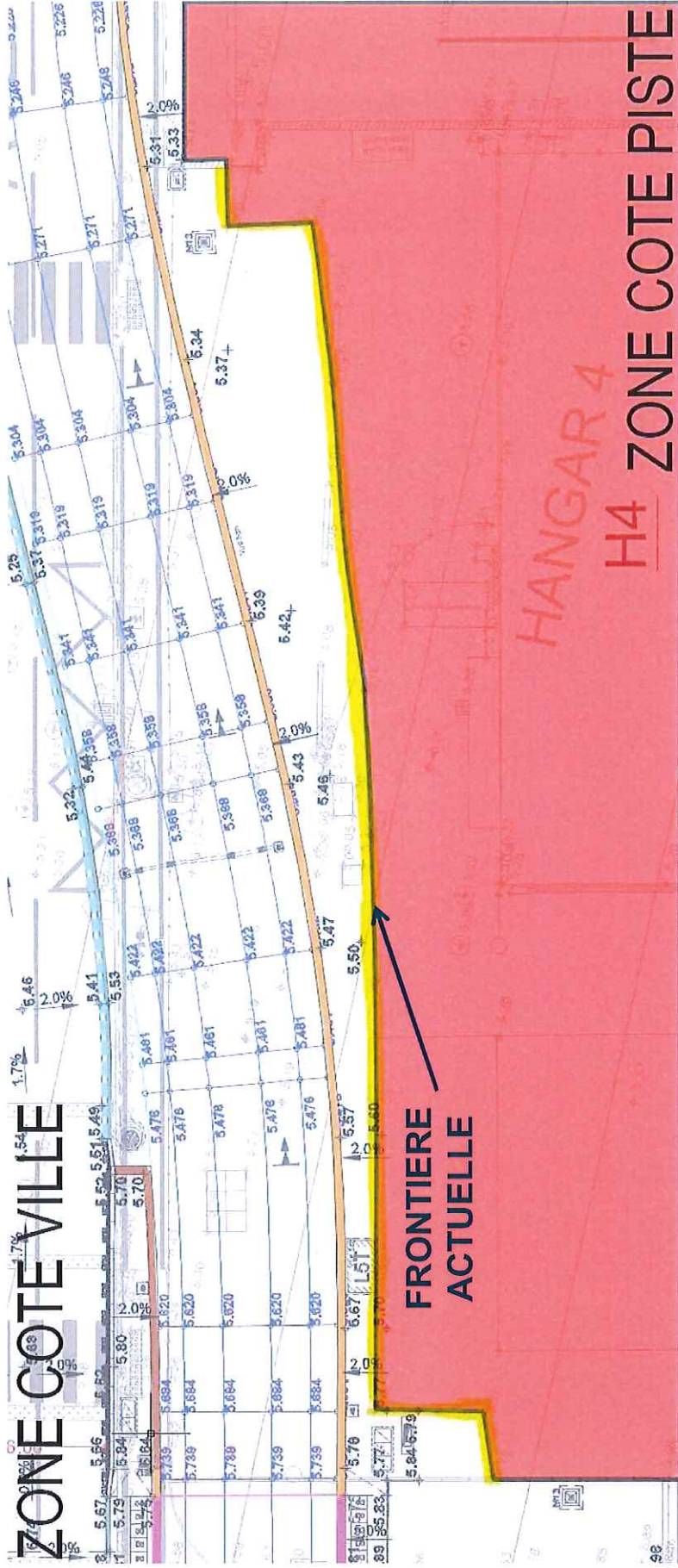
Le directeur de cabinet de la préfecture des Alpes-Maritimes, le directeur de la sécurité de l'aviation civile sud-est, le commandant de la compagnie de gendarmerie des transports aériens de Nice, le directeur départemental de la police aux frontières de l'aéroport de Nice Côte d'Azur, les agents de la société des aéroports de la Côte d'Azur (ACA), commissionnés ou agréés par arrêté préfectoral à cet effet et le cas échéant, agréés par M. le procureur de la République, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté et de ses mesures particulières qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Alpes-Maritimes et affiché dans l'enceinte de l'aérodrome de Nice-Côte d'Azur.

Fait à Nice, le 17 JAN 2018

Pour le Préfet,
Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet
CAB-A 3956

Jean-Gabriel DELACROY

FRONTIERE ZCV/ZCP ACTUELLE

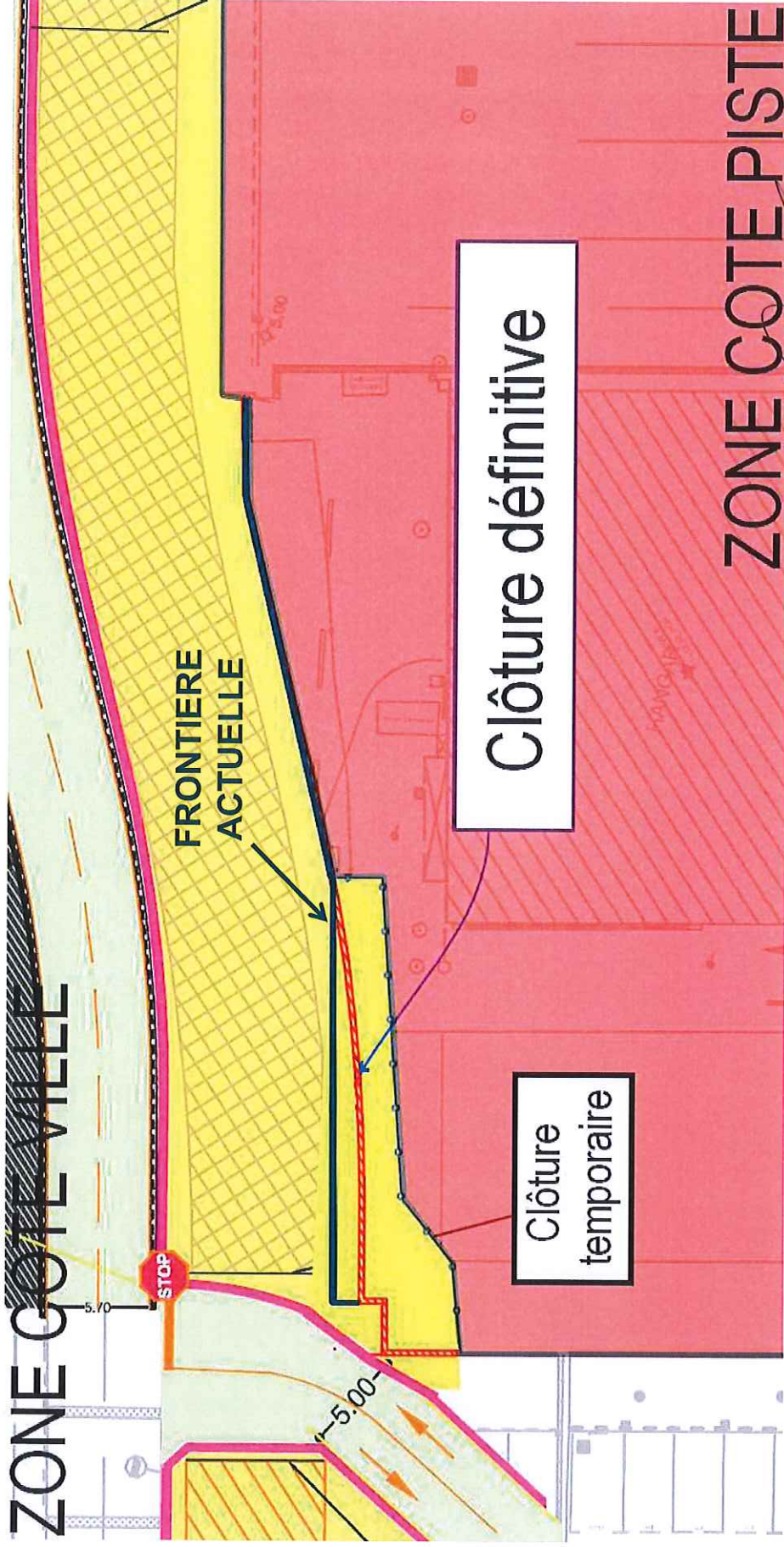


Pour le Préfet,
Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet
CAB-A 3956

Jean Gabriel DELACROY



FRONTIERE ZCV/ZCP DURANT TRAVAUX



Pour le Préfet,
Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet
CAB. 3956

Jean-Gabriel DELACROIX



AÉROPORTS
DE LA CÔTE D'AZUR

S O M M A I R E

D.D.I.....	2
D.D.C.S.....	2
Concours Vac.poste Recrutemt Examen Jurys.....	2
AP 2018.39 ouverture examen BNSSA.....	2
AP 2018.40 ouverture examen BNSSA.....	3
Etablissement Public.....	4
Ehpad Les Orangers.....	4
Concours Vac.poste Recrutemt Examen Jurys.....	4
Avis vacance poste Adj.adm. Sce comptabilite.....	4
Avis vacance poste agent svces hospitaliers qualifies.....	5
Avis vacance poste aide soignante.....	6
Avis vacance poste ouvrier principal 2eme classe.....	7
Services Deconcentres de l'Etat.....	8
DSAC Sud Est.....	8
Surete portuaire aeroporturaire.....	8
AP 41.2018 Aerodrome Nice mesures police modif.....	8

Index Alfabétique

AP 2018.39 ouverture examen BNSSA.....	2
AP 2018.40 ouverture examen BNSSA.....	3
AP 41.2018 Aerodrome Nice mesures police modif.....	8
Avis vacance poste Adj.adm. Sce comptabilite.....	4
Avis vacance poste agent svces hospitaliers qualifies.....	5
Avis vacance poste aide soignante.....	6
Avis vacance poste ouvrier principal 2eme classe.....	7
D.D.C.S.....	2
DSAC Sud Est.....	8
Ehpad Les Orangers.....	4
D.D.I.....	2
Etablissement Public.....	4
Services Deconcentres de l'Etat.....	8